AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1339
FR0011981968-FS0647

5 août 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 août 2025, la société Barclays Capital Securities Limited (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 29 juillet 2025, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir, individuellement 14 153 237 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 4,31% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droit de vote	% capital	% droits de vote
Barclays Bank Plc	26 393	0,01	0,01
Barclays Capital Securities Limited	14 153 237	4,98	4,31
Barclays Capital Inc.	700 000	0,25	0,21
Total Barclays Plc	**14 879 630**	**5,24**	**4,53**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions WORLDLINE hors marché.

A cette occasion, la société Barclays Inc. n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, au 29 juillet 2025, 14 879 630 actions WORDLINE représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et 4,53% des droits de vote de cette société.

[1] Sur la base d'un capital composé de 283 964 175 actions représentant 328 651 783 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.